



SECTION



PUY-DE-DOME

**Syndicat National
FORCE OUVRIERE
des Finances Publiques
Libres Indépendants Déterminés**

COMPTE RENDU DU CTL DU 30 JUIN 2020

Les élus FO ont lu la liminaire suivante avant l'ouverture du CTL

« Nous savons, Mesdames et Messieurs, pouvoir compter sur vous » (extrait du message des ministres du 2 avril 2020 adressé aux agents de la DGFIP)

Nous savons aujourd'hui que nous ne pouvons pas compter sur vous, messieurs les ministres. Car l'État-patron a décidé que le jour d'après ressemblerait pour ses agents au jour d'avant, en pire et nous pouvons compter sur ces mêmes ministres pour appliquer les décisions mortifères sans aucun état d'âme. Bel exemple de cynisme !

« L'agenda social » du gouvernement, si tenté que cet agenda peut être réellement qualifié de social pour la Fonction publique, consiste entre autres à la destruction des CAP et des CHSCT.

Pour les CAP, la première étape de la lente agonie a commencé en 2020 avec la suppression des CAP en charge des mutations.

Pour les CHSCT, la mort programmée de cette instance se profile à l'horizon 2022, à peine passé le pic épidémique et sans certitude sur l'avenir.

Pour enfoncer le dernier clou dans le couvercle du cercueil du statut, le gouvernement va imposer l'introduction d'accords collectifs (Sectoriels, régionaux etc.) dans la Fonction publique en violation de la nature même du statut général et en rupture avec le principe d'égalité toujours en légiférant par ordonnance. Les mêmes ordonnances qui au lendemain de la deuxième guerre mondiale avait donné des droits aux travailleurs et à la population, servent aujourd'hui à réduire à ces droits si chèrement acquis. Quelle ironie de l'Histoire !

FO refuse de s'associer à la liquidation du statut républicain du fonctionnaire et revendique l'abrogation de cette loi anti-républicaine.

De même, le placement en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) a été très mal expliqué par notre Directeur Général en début de crise, en particulier quand il a indiqué que ça n'aurait pas d'impact sur le nombre de jours total de RTT. Non seulement Olivier DUSSOPT a soutenu le contraire. Et peu après, **2 ordonnances imposant des ponctions de congés** et de RTT ont été publiées

Pour les personnels de la DGFIP, qui n'avaient AUCUN accès à SIRHIUS s'ils étaient placés chez eux en ASA, la surprise a été très mauvaise. Parmi les plus embêtés par cette réduction des congés, les parents d'enfants scolarisés qui auraient le plus souvent posé une semaine aux vacances de printemps, mais pas un jour de plus en attendant les grandes vacances, elles-mêmes compliquées par les annulations de séjours, les incertitudes relatives aux centres aérés, ou la crainte de contaminer les grands-parents.

L'exécutif a donc imposé une fois de plus, sans aucune concertation le scandaleux racket de jour de congés en plein confinement. Là encore, belle illustration de dialogue social descendant !

D'autres sujets ont donné lieu au plus grand flou et à des grandes inégalités de traitement en raison de règles complexes, incertaines et ont donné lieu à une déresponsabilisation en cascade pour aboutir à des solutions bricolées. Les critères étaient clairement insuffisamment précis et clairs.

Flou pour la journée du 22 mai qui a fait l'objet à la DGFIP à de nombreuses disparités, certains responsables de services imposant des ASA sur cette journée en lieu et place de congés ou RTT.

Flou pour la prime Covid. Alors que le décret prévoyait 3 taux, la DGFIP a décidé de ne retenir que 2 taux. Mais ce que revendique, par dessus-tout FO-DGFIP, ce n'est pas une prime, ce que revendique FO, c'est une augmentation généralisée de la valeur du point d'indice et la revalorisation des carrières, laminées par une décennie de gel.

Au total, sans prime et avec des congés en moins, la crise laissera longtemps un goût amer persistant à nos collègues qui se sont impliqués, chacun à leur niveau, chacun jouant un rôle, chacun subissant son placement dans une position ou dans une autre (ASA, télétravail, présentiel, rotation d'équipe, personne vulnérable). Et les problèmes de plans de congés qui ne risquent de pas de trouver des solutions pour cet été n'arrangeront rien à l'affaire.

C'est donc ainsi, dans ce contexte inédit, que la **campagne de déclaration des revenus** s'est tenue du 20 avril au 12 juin, presque exclusivement par téléphone et par mail, en permettant néanmoins des accueils sur rendez-vous en fin de campagne, pour accompagner le déconfinement.

Pour **FO-DGFIP**, après la mise en place du Prélèvement A la Source (PAS), la suppression de l'obligation déclarative des revenus des particuliers présentait déjà le double défaut de déresponsabiliser le contribuable et de l'éloigner du service public. Après cette campagne aux "*porte quasi-fermées*", qu'en sera-t-il ? **FO** rappelle que le Défenseur Des Droits constate qu'un Français sur 5 n'est pas en mesure de réaliser ses démarches en ligne et que son dernier rapport d'activité, rendu le 8 juin, épingle sévèrement les difficultés d'accès des usagers aux services publics, en dénonçant la déshumanisation induite par les démarches à distance (plateformes téléphoniques, dématérialisation excessive...).

En revanche et sans équivoque, le Journal officiel (et les documents préparatoires du CTR) nous apprennent au quotidien que le NRP est largement « déconfiné » voire décomplexé !

Les annonces de fermetures de services reprennent de plus belle et son cortège de suppressions de poste ! 1.800 ETP déjà prévus pour le PLF 2021 mais nous connaissons déjà l'argumentaire pour justifier ces suppressions. Le chiffre est inférieur aux années précédentes, la lisibilité sur plusieurs années est meilleure et c'est une décision qui s'impose à nous. En résumé, circulez, il n'y a rien à voir. Irrecevable alors que de nombreuses missions ont été considérées « essentielles » par le plan de continuité de l'activité.

Quant au NRP, FO-DGFIP exige plus que jamais son abandon pur et simple. L'analyse à charge du DG qui souligne la fragilité des petites unités de travail, justifie sa démarche de créer un réseau croupion. Pourtant, FO-DGFIP a eu des informations qui démontrent le contraire. La réactivité des petites unités repose et a reposé principalement sur la proximité avec les ordonnateurs, une plus grande polyvalence des agents et compte tenu de la taille de ces postes, une propagation du virus bien moindre. Mais, FO-DGFIP ne veut pas opposer petites unités et grosses unités. FO-DGFIP tient juste à mettre en évidence que ces 2 éléments structurants du réseau sont complémentaires et justifient pleinement le maintien d'un maillage fin des services, garant d'un service public de qualité et de proximité pour la population.

L'ordre du jour de ce CTL évoque le PRA. Alors que d'autres départements des CHSCT pléniers ont siégé, le département du Puy-de-Dôme n'a pas tenu de CHSCT. Les élus FO rappellent que le CHSCT est l'instance décisionnel en matière de santé et sécurité au travail. Il est donc fort dommageable que cette instance n'est pas été convoquée en temps et en heure.

Enfin sur le plan de la formation, FO-DGFIP note que le taux d'absentéisme en e-formation est nettement supérieur à celui en présentiel, ce qui prouve qu'il est très difficile de dégager du temps pour se former lorsque l'on est au bureau.

Le président a répondu aux différentes liminaires et a d'abord remercié le BIL et le service du personnel pour leur implication durant la période de confinement. L'activité au sein de la direction a repris : les missions P1 sont assurées à 99 %, les P2 à 90 % et les P3 à 50 %

Le président a indiqué qu'il souhaite uniformiser les horaires d'ouverture au public à l'échelle départementale et va mettre en place au cours du second semestre 2020 un GT.

Il a aussi indiqué que la période que nous venons de subir l'a transformé : bigre !

Pour résumer sa pensée, les syndicats sont passésistes, ils doivent s'engager dans la voie de la cogestion, voire de la collaboration avec l'administration.

Les méthodes de travail sont obsolètes et doivent être revues pour améliorer l'efficacité des services, notamment en matière de contrôle fiscal.

Une réflexion doit s'engager sur le télétravail qui doit rester une exception et non la règle.

Procès verbaux des CTL du 9 et 14 janvier 2020

Les élus FO ont voté abstention.

Plan de Reprise d'Activité dans le département

Cette reprise d'activité ne s'est pas trop mal passée. Toutes les missions vont reprendre. La direction reste attentive quant aux collègues en situation de fragilité médicale, Certains restent en télétravail. Il faut rappeler que les personnes en télétravail, travaillent. Il faut combattre l'idée reçue que le télétravail est synonyme de détente.

Les horaires d'ouverture au public reprennent normalement à compter du 6 juillet.

Un retour d'expérience (RETEX) et un bilan sur la période COVID vont être entrepris.

Bilan d'exécution du budget 2019 et présentation du budget 2020

Le budget 2020 est stable par rapport à celui de l'année précédente. Le Puy de Dôme fait partie des départements expérimentateurs avec la mise en place d'un budget participatif. Vous avez dû recevoir un mail en ce sens. N'hésitez pas à voter !! Un premier point d'étape devrait être réalisé en septembre.

Plan de formation

Un bilan de la formation 2019 a été présenté ainsi que le plan de formation 2020. Les OS ont remercié le service formation de son implication mais les élus des personnels se sont abstenus au moment du vote, ce qui a profondément irrité le président.

Actualités RH

Des apprentis vont être recrutés.

3 collègues handicapés ont été recrutés : 1 contrôleur au CGR, 1 agent au SIE Sud, 1 agent au Mont-Dore.

La note sur le dispositif de rupture conventionnelle est sortie. Trois collègues se sont pour l'instant manifestés. Si vous avez des interrogations sur ce sujet n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Le calendrier des CAP de recours suite à l'entretien professionnel est modifié. Les CAPL se tiendront au plus tard fin octobre.

Points sur les travaux immobiliers

La paierie départementale va emménager au 2ème trimestre 2020 dans ses nouveaux locaux au 5ème étage de la direction.

Les travaux pour le relogement des services sociaux à Berthelot a pris du retard, La réception des travaux devrait se faire 1ère semaine d'août.

Les travaux de la cantine de Berthelot se feront au 1^{er} trimestre 2021 et non en septembre comme initialement prévu.

Questions diverses

Elles ont essentiellement porté sur le NRP. Le président a rappelé que cette réforme se fera. Il n'est pas question de revenir dessus.

Pour les SPF : la fusion peut être espérée en 2021.

NRP Gestion publique

Pour la trésorerie M21 : Elle sera créée au 1^{er} janvier 2021

Pour la trésorerie M22 : elle va être mise en place au 1^{er} janvier 2021. Un groupe de travail va être créé pour accompagner cette création.

Trésoreries d'Aigueperse et de Luzillat : La fermeture est bien prévue au 1^{er} janvier 2021. Les collectivités gérées par ces 2 postes, vont partir à Riom ou Thiers. Les ESMS autonomes (maisons de retraite) partiront dans la nouvelle trésorerie M22. A noter que les comptes de gestion 2020 seront confectionnés par les trésoreries réceptionnaires.

Un conseiller aux décideurs locaux sera installé sur le secteur plaine Limagne et sera dédié uniquement aux collectivités locales. Le conseil pour les ESMS sera assuré par le comptable de la trésorerie M22.

NRP Gestion fiscale

Une nouvelle application ROC SP est en test dans plusieurs départements. Elle est amenée à remplacer REC RAR AMD REP. Le recouvrement de l'impôt actuellement assuré par les trésoreries mixtes sera transféré au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

Les élus Force Ouvrière au CTL :

Titulaires → Christine PEREIRA - Cécile SORIANO (absente excusée)

Suppléants → Marie-Claire ORBAN (absente excusée) - Jean-Marc LE FAY